

## REGLEMENTATION ET MISE EN APLICATION PROVISOIRE

Conduite à tenir en cas d'atteinte ou de suspicion sur les lieux de pratique du roller :

- Isolez la personne
- Fournissez-lui un masque
- Conseillez-lui de rentrer à son domicile
- Appelez le 15 pour une évacuation si nécessaire ainsi que les parents pour les mineurs

Si le cas est recensé, merci de prévenir la commission médicale de la FFRS car dans un cas avéré, il se pose la question du traitement prophylaxique par TAMIFLU de tous ces coéquipiers.

Dans le cas où les pratiquants sont identifiés comme grippés avant une rencontre, il est possible de demander le report d'une manifestation sportive dans les cadres suivants:

- **Pour les pratiques en équipe:**
  1. À partir de 3 cas avérés dans une même équipe, un club peut demander à profiter de cette mesure provisoire auprès de son comité.
  2. Dans les 3 jours qui suivent la date initiale du match, il doit envoyer les justificatifs médicaux au médecin fédéral. Passé ce délai ou en cas d'absence de justificatif, le match sera déclaré perdu pour l'équipe ayant demandé le report.
  3. Dans le cas d'une rencontre non jouée, alors que l'équipe visiteuse a effectué le déplacement, les frais de déplacements additionnels seront supportés par l'équipe qui aura provoqué le report.
- **Pour les pratiques individuelles :**

Les organisateurs pourront faire une demande de report à leur comité de référence, dès l'absence de 10% des participants prévus.

Les instances fédérales souhaitent rappeler que ces mesures sont provisoires et peuvent être soumises à modification en fonction du développement de l'épidémie et des recommandations du Ministère de la santé et des sports.

A noter :

- Tout courrier doit être envoyé sous pli confidentiel à la commission médicale de la FFRS
- Cette note se veut générale et globale pour toutes questions particulières concernant votre association, la commission médicale fédérale reste à votre disposition, en contactant :  
Delphine MARTINEZ au 05.56.33.65.60  
[delphine.martinez@ffrs.asso.fr](mailto:delphine.martinez@ffrs.asso.fr)

Le Médecin Fédéral  
Xavier FANCA

